



Municipalité de  
SAINT  
FRANÇOIS  
XAVIER  
DE  
BROMPTON

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Est par les présentes, donné par la soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité que :

Le règlement 2021-275 décrétant une dépense et un emprunt de 430 000\$ pour l'acquisition des lots 4 099 687 et 4 100 489 a été adopté le 07 juin 2021.

Ce règlement a reçu l'approbation requise par la loi, soit par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 07 décembre 2021 pour un montant de 321 500.00\$.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2021-275 au bureau de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton durant les heures régulières d'ouverture.

Ledit règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 16 décembre 2021.



Sylvie Champagne  
Directrice générale greffière-trésorière